

COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE du 3 novembre 2025 – 19h30 heures

Présents : MM., KARCHER Jacques, VERGER Christelle, THUILLIER Christelle, LERCH Michaël, STUDER Jean-Luc, DAUVERGNE Nathalie, OTT Martial, SIMON Manuela

Absents excusés : Monsieur SCHNEIDER Arthur

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : /

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 6 octobre 2025
- 3) Bilan forestier 2025 – Prévision travaux ONF 2026
- 4) Décision modificative Forêt
- 5) Travaux barrage
- 6) Travaux Rue du Moulin – Eaux pluviales
- 7) Contrat protection sociale complémentaire à 25 euros
- 8) Création d'un emploi de rédacteur territorial
- 9) RPQS OM 2024 – Rapport annuel concernant les OM
- 10) DIVERS
 - a. Info Urbanisme
 - b. Cérémonie du 11 novembre 2025 à Storckensohn
 - c. Noce d'Or des époux FLECK

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame SIMON Manuela comme secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2025

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance 6 octobre 2025, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

3) Bilan forestier 2025 – Prévisions travaux ONF 2026

Monsieur le Maire accueille Monsieur FLUHR Samuel, agent ONF, qui présente le bilan forestier 2025 ainsi que le point sur les prévisions des travaux 2026.

Monsieur FLUHR commence par nous détailler le bilan de l'année 2025, qui laisse apparaître un excédent de 12 557,38 euros.

Monsieur FLUHR Samuel présente ensuite le programme des travaux et des coupes de bois pour l'année 2026.

Il est prévu de façonner 60 stères pour le bois d'affouage.

<u>Travaux d'exploitation :</u>		<u>Recettes d'exploitation :</u>	
Abattage – Façonnage	26 550 €	Bois façonnés	73 750 €
Débardage – Câblage	22 125 €	Bois sur pied	3 750 €
Façonnage de stères	1 920 €		
Honoraires assistance technique	4 425 €		
	55 020 €		77 500 €
Solde d'exploitation		22 480 €	
Travaux patrimoniaux		21 268 €	
Résultat final :		1 213 €	

Il n'y aura pas de coupe de bois sans achat ferme.

L'estimation des charges d'exploitation est toujours surévaluée et les recettes sous-évaluées

Pour les travaux d'entretien générés par l'ONF, il est décidé de procéder par priorisation et en fonction des recettes réalisées.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le programme des travaux ainsi que pour l'EPC.

4) Décision modificative Forêt

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que lors du mandatement des factures de fonctionnement du budget forêt, les crédits nécessaires ne sont plus suffisants.

De ce fait, l'assemblée vote les mouvements de crédits suivants :

Chapitre 67 Charges spécifiques		Chapitre 011 Charges à caractère général	
Article de provenance		Article de destination	
673 Titres annulés	- 15 000 euros	611 Contrats de prestations de services	+ 15 000 euros

5) Travaux barrage

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LERCH Michaël, employé par l'entreprise NACHBAUR qui a été mandatée pour la sous-traitance des travaux par l'entreprise MADER.

Monsieur LERCH précise les différentes étapes des travaux entrepris, 1^{ère} phase :

- Vider la digue, dégager le pied de la digue et le bas de la vanne
- Curage de l'étang
- Évacuation des terres sur la plate-forme à proximité.

Les travaux de la 2^{ème} phase devraient entrepris sous peu.

Ces travaux ayant provoqué l'effondrement des poutres de soutènement (déjà bien abimées par le temps), le Conseil Municipal propose de fournir le bois (chêne) nécessaire à la reconstruction de l'infrastructure à l'association du Moulin, si l'association en fait la demande.

6) Travaux Rue du Moulin – Eaux pluviales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société Saur a entrepris le nettoyage du tabouret au Kleinacker et qui inondait tout le passage vers les prés au niveau de l'habitation de Monsieur SCHUTZ Gérald. Les techniciens de SAUR ont débouché le tuyau de chaque côté, mais il serait cassé au milieu. Il faudra prévoir le remplacement de ce tuyau plus conséquent (diamètre 215) sur une longueur de 25 mètres, et la mise en place d'un dessableur au bord du chemin rural.

7) Contrat de protection sociale complémentaire

Adhésion à la convention de participation risque « Prévoyance » mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « Prévoyance »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la Sécurité sociale ;

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;

Vu la circulaire n° RDBF12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu les délibérations du 26 mars 2024 et 8 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;

Vu la délibération en date du 5 mai 2025 du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance et approuvant l'accord collectif local signé le 7 février 2025 ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens ;

Vu l'avis du Comité Social Territoriale ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- | | |
|-----------|---|
| Article 1 | d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1 ^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ; |
| Article 2 | d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ; |

- Article 3 de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent à 25 euros par mois.
- Article 4 d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

8) Création de l'emploi de rédacteur territorial

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Véronique HAFFNER, suite à la revalorisation du métier de secrétaire de mairie, a été inscrite sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne d'accès au grade de rédacteur territorial.

Jusqu'au 31 décembre 2027, les fonctionnaires de catégorie C relevant des grades d'avancement de leur cadre d'emplois respectif et exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie peuvent bénéficier d'une promotion interne dans un cadre d'emplois de la catégorie B, selon les modalités prévues à l'article L. 523-5 du code général de la fonction publique.

C'est pourquoi une délibération de création d'un emploi permanent de Rédacteur Territorial est nécessaire.

9) RPQS OM 2024 – Rapport annuel concernant les OM

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service de collecte et de gestion des déchets.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au rapport.

10) DIVERS

a. Info Urbanisme

Pas de nouveau dossier.

b. Cérémonie du 11 novembre 2025 à Storckensohn

Monsieur le Maire remémore le programme de la cérémonie du 11 novembre 2025.

Monsieur le Sous-Préfet et Madame LUTENBACHER nous honorent de leur présence.

Pour le déroulement :

- Tonte de la pelouse au Torrent pour les parkings (Pierre)
- Circulation (Jean-Luc) + panneaux indicatifs (mairie)
- Drapeau pour la salle

Pour la préparation de la salle, le mardi matin à 10 heures.

c. Noces d'Or des époux FLECK

Monsieur le Maire informe de la date des Noces d'Or des époux FLECK, le vendredi 21 novembre 2025 à 18h30.

Seront présents : Jean-Luc, Martial, Michaël, Christelle VERGER et Manuela.

Monsieur Jean-Luc STUDER informe que la nacelle pour les décorations de Noël sera à Storckensohn le 29 novembre.

La séance a été levée à 22h00.